

SEPTEMBRE 2025

POLICY PAPER

LE MAROC DANS LA CARTOGRAPHIE DE L'AFRIQUE ATLANTIQUE : la communauté d'intérêts neutralise les paradoxes

ABDELHAK BASSOU

Le Processus des États de l’Afrique atlantique (PEAA), lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en novembre 2023, ambitionne de transformer la façade atlantique africaine — jusqu’ici morcelée et vulnérable — en un espace géopolitique cohérent, intégré et prospère. L’Initiative s’appuie sur les provinces du Sud marocain comme pont stratégique vers les vingt-trois pays riverains de l’Atlantique, et sur une vision d’ouverture Sud-Sud et euro-africaine.

Malgré des disparités marquées en termes de taille, de population, d’économie et d’intégration régionale, ces États partagent des intérêts convergents (essor du commerce maritime, exploitation durable des ressources, transition énergétique, structuration de leurs liens avec l’Europe) et affrontent des menaces communes (criminalité transnationale, extrémisme violent, actes illicites en mer). Le PEAA vise à fédérer les efforts de ces États autour de projets communs et à inscrire l’Atlantique africain dans les grandes routes du commerce mondial.

Le Maroc dispose d’atouts majeurs pour impulser cette dynamique : une crédibilité diplomatique reconnue, des réseaux économiques puissants en Afrique de l’Ouest, une proximité stratégique avec l’Europe et une capacité à promouvoir un Islam modéré et stabilisateur. L’Initiative gagnera à se doter d’une architecture institutionnelle souple, à lancer des projets à bénéfices rapides, à intégrer un pilier sécuritaire commun et à valoriser le corridor euro-africain atlantique.

En conjuguant leadership inclusif, solidarité régionale et ouverture internationale, le PEAA peut ériger l’Afrique atlantique en nouveau pôle de stabilité et de puissance du XXI^e siècle, capable de peser sur les équilibres continentaux et de redéfinir les relations Afrique–Europe sur des bases d’équité et de réciprocité.

ABDELHAK BASSOU

INTRODUCTION

L'Initiative royale autour de l'Afrique atlantique, qui a pris l'appellation de Processus des États de l'Afrique atlantique (PEAA), a été annoncée dans le discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du 6 novembre 2023, à l'occasion du 48^{ème} anniversaire de la Marche verte. L'Initiative s'adosse à plusieurs leviers dont principalement :

- l'intégrité territoriale du Royaume. En effet, la logique qui préside à cette Initiative se résume dans le fait que nos provinces du sud, récupérées et développées, deviennent le pont qui relie le Maroc aux autres pays du littoral atlantique africain, avec lesquels le Royaume aspire à construire un espace géopolitique auquel le Souverain voudrait donner une structuration de portée africaine¹ ;
- les dispositions constitutionnelles. La Constitution marocaine de 2011 considère l'Afrique comme un espace de coopération et de solidarité² ;
- l'esprit du Sud/Sud qui constitue pour Sa Majesté le Roi une priorité de la politique africaine du Maroc et ;
- la Vision royale qui ambitionne de donner à la partie africaine de l'Atlantique une consistance géopolitique dans ses relations avec les autres façades du bassin atlantique, notamment celle européenne avec laquelle elle partage la continuité géographique et un important patrimoine historique ; ce qui donne à l'Initiative une portée internationale et non seulement continentale.

Comment assurer cette coopération, exprimer cette solidarité et créer l'espace nécessaire pour un échange Sud/Sud en Afrique, sinon en institutionnalisant et en structurant une aire géographique partagée pour en faire un espace géopolitique commun. Le génie stratégique de conception de l'Initiative doit s'accompagner d'une maîtrise tactique capable de relever les défis qui se dressent devant sa mise en œuvre.

L'espace géographique de l'Afrique atlantique est constitué d'un ensemble de 23 pays contenus entre le Cap Spartel, au Nord, et celui de Bonne Espérance, au Sud. Leur Africanité et leur « atlantinité » semblent, à première vue, être les seuls éléments qui rassemblent ces pays. En effet, en dehors de ces deux facteurs et, sauf analyse approfondie, les 23 États restent, apparemment, de cultures variées, de doctrines politiques différentes, de niveaux économiques divers, de géographies physiques et humaines distinctes et de visions géopolitiques, sinon divergentes, du moins peu convergentes. À noter, par ailleurs, que les vingt-trois pays se répartissent sur quatre parmi les cinq communautés économiques régionales (CER) africaines et sont donc intégrés dans des stratégies et des visions régionales multiples.

Qu'est-ce qui pourrait, donc, pousser ces États à adhérer à la construction d'un espace géopolitique commun ? Et auraient-ils consenti à y adhérer, comment en assurer la pérennité ? La réponse est

1. Voir Discours du 6 novembre 2023 dans lequel Sa Majesté annonce : « C'est la raison pour laquelle Nous sommes déterminé à entreprendre une mise à niveau nationale du littoral, incluant la façade atlantique du Sahara marocain. Nous sommes également attachés à ce que cet espace géopolitique fasse l'objet d'une structuration de portée africaine ».

2. Voir préambule de la Constitution de 2011.

dans une règle géopolitique que nul ne saurait démentir :

des entités étatiques ou autres ne consentent à s'intégrer entre elles, à s'unir et à coopérer que pour deux objectifs essentiels : engranger et défendre des intérêts ou repousser, voire neutraliser des menaces.

C'est, donc, de ce côté des intérêts à défendre ou des menaces à repousser que doivent être recherchés les éléments de motivation de l'adhésion à un ensemble afro-atlantique, constitué de pays apparemment distincts et singuliers dans leurs composantes humaines, géographiques, économiques et politiques. Une communauté de perception des intérêts et des menaces semble constituer la seule motivation à la construction d'un cadre institutionnalisé de coopération, voire d'une structure d'intégration socio-économique.

Une vision approfondie du paysage afro-atlantique qui permettrait de percevoir, au-delà des différences et divergences, les éléments qui militent en faveur de la coopération ou même de l'intégration, nécessite de dresser une cartographie, non seulement des États concernés, mais également celle des intérêts en jeu et des capacités du Maroc, pays initiateur du projet. Ces cartographies permettront également de se projeter dans l'avenir pour imaginer les mesures nécessaires afin de maintenir et d'entretenir la structure de coopération et d'intégration et lui permettre de se forger la résilience utile à sa pérennité.

L'objet de ce Papier est de tenter de dresser les cartographies des États concernés, des intérêts en jeu et des atouts qui permettent au Maroc de gérer son Initiative et de l'inscrire dans la durée. Cette analyse cartographique autorise une meilleure connaissance de l'espace, des acteurs et des enjeux afin de déterminer les stratégies à adopter et les actions à entreprendre pour une approche efficace de l'édification et de la pérennisation d'un espace géopolitique atlantique africain.

I. CARTOGRAPHIE PHYSIQUE DES ÉTATS AFRICAINS DE LA FAÇADE ATLANTIQUE : ÉCARTS, DIVERGENCES ET DISPARITÉS ; DES DÉFIS DEVANT LA MISE EN ŒUVRE DU PEAA

1. Des pays adhérant à quatre Communautés économiques régionales différentes

Les pays concernés par le PEAA se recrutent au sein de quatre Communautés économiques régionales que sont l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (CDAA). Si ces Communautés abritent des pays atlantiques concernés par l'Initiative, elles comprennent également des pays non-atlantiques auxquels l'Initiative ne s'adresse point, (tableau N°1 en annexe).

Se posent, donc, des questions concernant l'impact que le PEAA pourrait avoir sur les institutions d'intégration des Communautés économiques concernées et la perception que ces dernières développeraient à l'égard de l'Initiative : **N'y verront-elles pas une tentative de les déstabiliser ?**

Par ailleurs, force est de se poser la question sur l'attitude des États appartenant à ces Communautés et qui ne font pas partie de la zone atlantique. **Comment le PEAA envisage-t-il de gérer la relation avec les quatre Communautés économiques régionales et rassurer les États non-atlantiques qui y adhèrent ?**

2. Inégalité en termes de superficies, de populations et de façades côtières

• Écarts en superficies et populations

En matière de superficies et de populations, la région atlantique de l'Afrique rassemble à la fois des pays à étendue territoriale incommensurable et à masse démographique importante avec d'autres à dimensions moyennes ou minimales, voire minuscules (tableau N° 2 en annexe).

Ces dimensions, qui dans la plupart des cas impactent le niveau économique, présentent un autre aspect des écarts et des disparités qui défient le projet d'intégration de ces pays dans une structure de coopération, présentent un véritable défi devant le PEAA, du fait qu'elles peuvent affecter le niveau d'engagement de ces États dans de tels projets.

Des pays à capital territorial minuscule et/ou à masse humaine très réduite, accepteront-ils d'être les « petits poucets » d'une structure où ils risquent d'être dominés par des grandes puissances démographiques et territoriales ou y verraient-ils l'occasion de noyer leurs faiblesses dans les forces de leurs partenaires ?

• Façades côtières : de grandes ouvertures pour les uns, des hublots pour les autres

Le développement prévu par l'Initiative de l'Afrique atlantique reposerait logiquement sur l'exploitation de l'Océan. L'un des principaux moyens d'assurer l'évolution de ces pays en leur assurant l'essor économique serait la maritimisation des économies. L'étendue des côtes constituerait donc un atout majeur. Une importante façade maritime multiplie les chances de disponibilité de richesses halieutiques, minières ou en hydrocarbures et fournit un meilleur espace pour l'édification d'infrastructures portuaires. Il serait ainsi aisé d'affirmer que plus les côtes d'un État sont étendues et plus l'opportunité d'adosser son économie à la mer est grande.

La cartographie des États du PEAA révèle une grande inégalité entre les 23 pays quant à la longueur de leurs côtes atlantiques. Les pays africains de l'Atlantique sont dotés de côtes dont l'étendue marque des écarts criants allant de près de 3000 km pour le Maroc, qui ne peut se sentir qu'Atlantique, à moins de 40 km pour la République démocratique du Congo (RDC) dont l'Atlantique n'est pas une véritable composante géographique (voir tableau N°3 en annexe).

Ces disparités en termes de longueur des côtes ne poseraient-elles pas un défi au Processus des États de l'Afrique atlantique ? Défi qui se traduit par la question de savoir si les États à façade réduite ou très réduite, manifesteraient le même intérêt pour l'Initiative que ceux mieux dotés en termes de façade atlantique ?

Le PEAA doit également apporter des réponses à la question de savoir quelles seraient les conditions qui motiveraient ces États qui ne disposent que de « petites ouvertures sur l'Atlantique pour, sérieusement et durablement, adhérer à l'Initiative ?

- **Les disparités économiques**

L'objet de la présente cartographie étant plutôt géopolitique qu'économique, seul PIB est pris en compte pour souligner les disparités économiques entre les 23 pays africains de l'Atlantique. Sous cet angle, les écarts entre les pays ne font que se confirmer. L'espace en question rassemble, à la fois, des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigeria, deux grands géants de l'économie africaine, avec plus de 350 milliards de dollars US de PIB, avec d'autres, comme la Guinée Bissau et Sao Tomé et Príncipe, avec des PIB de moins de deux milliards de dollars US. Entre les deux extrêmes, figure un peleton d'États enregistrant des PIB de plus de 140 milliards \$, pour le Maroc, à 10,5 milliards \$, pour la Mauritanie.

Que doivent penser les pays, à faible dimension économique, de leur association avec ceux mieux nantis qu'eux en termes économiques ?

- **Y verront-ils l'occasion de bénéficier de la solidarité africaine qui aiderait à leur développement en dépit des handicaps qui les freinent ou ;**
- **considéreraient-ils que s'associer avec plus forts qu'eux, ne bénéficierait qu'à ces derniers, en exacerbant la précarité de leurs situations ?**

L'adhésion pleine et perenne des « petits poucets » de l'économie de la région atlantique africaine nécessite de les rassurer quant aux conditions de leur intégration dans le projet.

II. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX : LES INTÉRÊTS COMMUNS À ENGRANGER ET LES MENACES COLLECTIVES À REPOUSSER NE CONCERNENT PAS UNIQUEMENT L'AFRIQUE, ILS S'ÉTENDENT À L'EUROPE

1. Des intérêts partagés qui s'expriment dans les similitudes de projets et d'ambitions

- **La zone est de plus en plus sollicitée et les États qu'elle abrite partagent des ambitions et des visions communes**

La conjoncture géopolitique qui règne au Moyen-Orient et autour de la Corne de l'Afrique tend à faire de la route maritime de l'Atlantique africain, non plus un passage alternatif, mais permanent voire, principal. En effet, les crises et conflits se multiplient et s'étendent dans la zone de la mer Rouge et autour de la Corne de l'Afrique (Yémen, Soudan, Somalie, Israël) sans laisser apparaître de perspectives de détente ou d'apaisement. L'Afrique atlantique se doit, par conséquent, de se préparer à accueillir le trafic maritime entre l'Asie du Sud-Est et l'Occident (Amériques et Europe), non seulement en tant que passage alternatif mais aussi en tant que route maritime permanente.

Le trafic maritime habituel, qui emprunte l'Atlantique africain, ajouté à celui résultant du

détournement, pour raison de sécurité, de la mer Rouge vers l'Atlantique africain, offre aux États de ce littoral des opportunités économiques importantes, notamment en termes de revenus portuaires, de développement des infrastructures maritimes et de création d'emplois dans les secteurs de la logistique et du transport. Les États de la région verront ainsi augmenter les investissements pour moderniser les ports et favoriser la croissance des industries liées au commerce maritime. Plus cet essor économique se consolide, plus il se reflètera positivement sur les images géopolitiques et les conjonctures socio-politiques des États de l'Afrique atlantique, pour faire de cette région un espace géopolitique et géoéconomique important et incontournable. **L'Atlantique africain devient ainsi un bien commun de tous les pays de la zone.** En effet, toutes les stratégies déclarées des États concernés ou des sous structures régionales auxquelles elles appartiennent, marquent et soulignent des ambitions de développement du littoral atlantique et des structures maritimes.

On relève chez quasiment tous les pays de l'Afrique atlantique des volontés exprimées de :

- développer des infrastructures portuaires et maritimes ;
- réussir l'exploitation durable et fructueuse des ressources maritimes ;
- assurer la transition énergétique et lutter contre le changement climatique ;
- s'effrayer un chemin dans le commerce intra-africain.

Atteindre ces objectifs, réaliser ces ambitions et défendre de tels intérêts ne peut se réaliser à titre individuel, sinon pour tous les pays du bassin atlantique africain, du moins pour les pays de cet espace les moins nantis en termes économiques, démographiques, territoriaux ou d'étendues de la façade maritime. Ces pays ne peuvent défendre au mieux leurs intérêts, face à des parties tierces, qu'en coopérant entre eux, en s'entraïdant et non en agissant en ordre dispersé.

- **Avec l'Europe, les États de la zone ont en commun la solidité des liens historiques, humains et économiques que le corridor atlantique euro-africain peut renforcer.**

L'une des caractéristiques communes de la majeure partie des pays de l'Afrique atlantique est la solidité des liens avec le continent européen, avec lequel ils partagent la façade Est de l'Atlantique. Sur ce point, la structuration des liens avec l'Union européenne est un intérêt commun entre les États de l'Afrique atlantique. Ces liens sont historiques et culturels (plusieurs pays ont adopté des langues officielles européennes) ; démographiques (les diasporas de l'Afrique atlantique en Europe sont très importantes) et économiques (les échanges entre les principaux pays de l'Afrique atlantique et l'Europe égalent ceux de ces pays avec la Chine et dépassent ceux avec les USA, (tableau N°5 en annexe).

La structuration et l'institutionnalisation de l'espace afro-atlantique améliorerait et renforcerait les relations et les échanges entre l'Atlantique africain et l'Europe (notamment ses États atlantiques) d'autant plus que cette relation serait facilitée par le couloir atlantique que se partagent les deux continents.

L'Initiative de l'Afrique atlantique ne se limite donc pas à répondre aux seuls intérêts communs entre les pays africains de l'Atlantique, mais également aux intérêts qu'ils partagent avec l'Europe. Cette dernière bénéficiera également de l'institutionnalisation de cet espace dans

la rivalité que lui livrent les autres puissances mondiales dans la zone, notamment la Chine dont les échanges avec certains pays de la région commencent à largement dépasser ceux avec l'Europe (tableau N° 5 en annexe). Il revient donc aussi à l'Europe d'œuvrer à la réussite du projet de structuration et d'institutionnalisation de l'Afrique atlantique dans le cadre du Processus des États de l'Afrique atlantique en profitant des liens historiques et de la proximité géographique.

2. Trois menaces principales doivent être repoussées de manière collective par le États de l'Afrique atlantique

Parmi les phénomènes qui émergent comme menaces partagées par tous les États de l'espace atlantique africain, et qui risquent de déstabiliser la zone, on dénombre principalement :

- **la criminalité transnationale organisée ;**
- **la violence extrémiste et ;**
- **la prolifération d'actes illicites contre le trafic maritime international.**

Trois phénomènes qui paraissent de plus en plus menacer les efforts de développement dans la zone et de menacer la sécurité en Europe.

- **Criminalité transnationale organisée (mafias de trafic de drogues et réseaux de la migration clandestine) ;**

Ce phénomène ne connaît pas de frontière et, par conséquent, constitue un phénomène partagé par l'ensemble des États de la zone en raison de la continuité géographique qui facilite la circulation entre ces pays. La criminalité transnationale ne peut donc être combattue qu'à une échelle collective. Cette menace s'exprime principalement à travers deux phénomènes :

- le trafic de drogues : les cartels latino-américains collaborent avec des groupes locaux pour sécuriser le transport de la drogue via des ports et des voies maritimes de l'Atlantique africain. Certains pays africains de la côte atlantique constituent, à présent, des hubs importants pour le stockage et la distribution de drogues dans la région et son exportation vers l'Europe ;
- la migration clandestine : les réseaux de passeurs organisent la migration clandestine vers l'Europe via des routes maritimes partant des côtes africaines. Plusieurs migrants de la région sont déversés vers l'Europe en transitant par la Mauritanie et le Maroc. Ces réseaux sont souvent liés à d'autres formes de criminalité comme le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes et le financement du terrorisme.

La prise en main de ces organisations de criminalité transnationale par des entités paramilitaires internationales affiliées à certaines puissances étrangères (Wagner comme exemple) peut potentiellement instrumentaliser la criminalité organisée contre l'Europe. Cette dernière pourrait être noyée par d'importantes cargaisons de drogues ou submergée par des vagues incontrôlées de migrants. Les pays de l'Afrique atlantique risquent de se transformer en base arrière dans la guerre de certaines puissances contre l'Europe et sceller la rupture entre les pays de l'Afrique atlantique et le continent européen.

• **L'extrémisme violent**

Le phénomène du terrorisme qui pèse sur l'Afrique atlantique trouve sa source non seulement dans les pays afro-atlantiques du bassin du Lac Tchad (Nigeria et Cameroun) où évolue l'« État islamique en Afrique de l'Ouest » (ex Boko Haram), mais aussi dans l'arrière pays sahélien, notamment dans la région du Liptako-Gourma. Ce dernier foyer enregistre depuis sa naissance une tendance à s'étendre vers le sud-ouest, menaçant principalement des pays atlantiques tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire ou encore le Sénégal. Comme toute entreprise terroriste, celle du Sahel et du littoral africain atlantique cherche à atteindre l'Océan pour augmenter ses capacités de nuisance, notamment contre le trafic maritime international.

Certaines cellules terroristes en Afrique atlantique peuvent tenter d'étendre leurs opérations vers l'Europe, soit par des attaques directes, soit par la radicalisation en ligne. Des pays européens, notamment la France et l'Espagne, pourraient faire face à une recrudescence d'actes terroristes liés à la radicalisation de populations africaines ou de diasporas, notamment dans le cadre qui oppose l'Europe à la Russie en Ukraine.

• **Les actes illicites contre le trafic maritime international**

La piraterie maritime dans le Golfe de Guinée constitue, certes, une préoccupation pour la zone afro-atlantique. Cette criminalité est l'œuvre de groupuscules locaux et peut sembler relative, comparée au véritable danger qui menace l'espace maritime afro-atlantique.

L'implantation, par l'Iran, de la milice houtie au Yémen et la menace qu'elle fait peser sur le trafic maritime international, appuyée par les menaces proférées par des responsables de la garde révolutionnaire iranienne, d'entraver la libre circulation en Méditerranée, laisse émerger la question de savoir si la route atlantique africaine n'est pas à la portée d'une menace semblable. Deux éléments appuient cette hypothèse :

- la route atlantique africaine constitue une alternative à celle de la mer Rouge et entrave, en dépit des coûts élevés, le projet iranien de soumettre l'Occident au chantage des routes maritimes du commerce international. La tentative de disposer de groupuscules violents prêts à s'attaquer aux navires empruntant le littoral africain atlantique est donc grande chez Téhéran, pour augmenter sa capacité de nuisance ;
- certains pays de la côte atlantique africaine constituent des brèches pour l'implantation de l'Iran dans l'Atlantique africain, à travers un chiisme africain en développement (notamment au Nigeria) et une communauté chiite libanaise implantée dans d'autres pays de la région (Côte d'Ivoire) et dont une partie est acquise aux thèses du Hizbollah.

Si l'Iran trouve des moyens d'élargir les brèches dont elle dispose en Afrique atlantique, elle n'hésiterait pas à implanter des milices qui lui permettraient de faire accomplir, dans l'Atlantique africain, les mêmes opérations qu'exécutent les Houtis en mer Rouge.

III. QUID DU MAROC DANS LA CARTOGRAPHIE DES INTÉRÊTS ET DES ACTIONS EN AFRIQUE ATLANTIQUE ?

Le Maroc, pays initiateur du Processus des États de l'Afrique atlantique trouve parmi ses motivations la consolidation de la récupération de ses provinces du sud. Comme mentionné plus haut, le timing de l'annonce par sa Majesté de cette Initiative, à savoir la célébration du 48^{ème} anniversaire de la Marche verte, renforce cette motivation.

De plus, le Royaume, dont la doctrine de politique étrangère **privilégie l'action aux slogans et les propositions concrètes aux utopies**, s'est toujours comporté de sorte à ce que son réalisme en termes de politique étrangère soit assorti, principalement en Afrique, de l'esprit de solidarité empreint de l'ambition de coopération Sud-Sud. L'Initiative du PEAA, constitue pour le Maroc le cadre structuré et institutionnalisé où peuvent concrètement s'exercer la solidarité africaine et la coopération Sud-Sud ; un Sud-Sud qui dans la philosophie du Maroc ne constitue pas une alternative à la coopération Nord-Sud.

1. L'initiative PEAA et la Cause nationale

L'examen de la liste des 23 pays membres du PEAA montre une tendance claire à la reconnaissance, par une majorité, de la Marocanité du Sahara. Sept parmi ces 23 pays n'ont jamais reconnu le polsario. Mieux, cinq d'entre eux ont ouvert un consulat dans les provinces du sud marocain. Cinq autres parmi les neuf ayant retiré ou gelé leur reconnaissance de l'entité séparatiste ont également ouvert des consulats à Dakhla ou Laayoune. Seuls six sur les 23 reconnaissent le polsario et entretiennent des relations avec cette entité. Les 17 autres n'entretiennent pas de relations avec les séparatistes, pour certains, et reconnaissent la Marocanité du Sahara, pour les autres (voir tableau N°6 en annexe).

2. Le Maroc et la jonction atlantique entre l'Europe et l'Afrique

Le Maroc, pays africain, s'est depuis longtemps engagé dans des relations avec l'Europe, en général, et les États européens atlantiques (France, Espagne et Portugal), en particulier. Le Maroc a une longue expérience de coopération avec ces pays européens et atlantiques. Parmi les expériences marocaines sus-indiquées :

- le G4 des ministres de l'Intérieur de France, d'Espagne, du Maroc et du Portugal 2013 ;
- la coopération trilatérale entre le Maroc, la France et l'Espagne et ;
- prochainement l'organisation de la coupe du monde de football 2030 avec l'Espagne et le Portugal.

Ces expériences peuvent servir, en incluant la Mauritanie et le Sénégal, à l'initiation d'un projet de noyau minilatéral atlantique (3+3) de coopération atlantique entre l'Europe et l'Afrique. Lequel noyau, qui s'inspire du 5+5 méditerranéen, pourrait servir de base à l'institutionnalisation de la coopération atlantique entre l'Afrique et l'Europe. Il pourrait, de manière symétrique, être étendu

à autant de pays africains qu'européens.

3. Le Maroc, acteur économique et culturel en Afrique de l'Ouest

- **Sur le plan économique :**

- le Maroc a massivement investi dans plusieurs secteurs clés en Afrique de l'Ouest, notamment dans les banques, les assurances, les télécommunications, et les infrastructures. Des entreprises comme Attijariwafa Bank, Bank of Africa et Maroc Telecom ont étendu leur présence dans cette région ;
- le Royaume a également noué des accords bilatéraux avec plusieurs pays ouest-africains (comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali) pour encourager les échanges commerciaux. Les secteurs de l'agriculture, des énergies renouvelables et de la phosphatation sont particulièrement dynamiques ;
- en plus de l'Office chérifien des phosphates, leader marocain, d'autres entreprises marocaines, telles que Ciment du Maroc ou Lafarge Holcim Maroc, sont également actives en Afrique atlantique, renforçant ainsi les infrastructures dans plusieurs pays de la région.

- **Sur les plans culturel et religieux :**

- le Maroc, en tant que pays à majorité musulmane, a joué un rôle de leader dans la diffusion d'un Islam modéré, en particulier à travers la formation d'imams d'Afrique de l'Ouest au Maroc. Cette approche vise à renforcer la stabilité dans la région en promouvant un Islam tolérant, notamment dans des pays comme le Mali ou le Niger ;
- le Maroc accueille de nombreux étudiants ouest-africains, grâce à des bourses et des programmes d'échanges universitaires. Les universités marocaines, notamment à Rabat et Casablanca, sont devenues des pôles d'attraction pour les élites africaines.

4. Le Maroc promoteur d'un Sud ouvert et nouveau

La notion de Sud global qui émerge dans les discours politiques et médiatiques ces derniers temps, favorise, par certaines ambiguïtés qu'elle développe, son arsenalisation par des puissances nouvelles. Elle tend à faire dudit Sud global tout ce qui n'est pas l'Occident, d'abord, pour, ensuite, le transformer en une masse anti-Occident. Cette masse anti-Occident est mobilisée dans les instances internationales pour servir les thèses de ces puissances émergentes et constitue un espace ouvert pour leurs incursions économiques et commerciales dans le continent, ainsi qu'aux ingérences politiques et militaires de certaines d'entre elles.

Cette instrumentalisation du Sud global s'avère être le piège que doivent éviter les pays du sud, en général, et ceux de l'Afrique atlantique en particulier.

L'influence du Maroc dans le processus de l'Afrique atlantique devra plutôt encourager un Sud nouveau et ouvert :

- **ouvert** qui n'exclut pas les relations paisibles et amicales basées sur les intérêts réciproques avec les puissances émergentes, dont la Chine, sans être aligné sur les thèses hostiles à tout autre acteur mondial ;
- **nouveau** qui propose aux alliés traditionnels de l'Europe et de l'Occident de capitaliser sur les liens historiques dans un esprit nouveau de manière à changer les anciennes perceptions et d'entrer dans une ère de coopération sincère et de partenariats équitables et équilibrés.

Perspectives et recommandations pour la réussite du PEAA

L'ambition de bâtir un espace géopolitique afro-atlantique cohérent suppose de dépasser les contraintes géographiques, économiques et politiques qui continuent de fragmenter la zone. Pour que le PEAA devienne un cadre crédible, inclusif et durable, plusieurs conditions doivent être réunies.

- **Une architecture institutionnelle souple et progressive :**

- secrétariat permanent à effectif réduit, chargé de la coordination technique et du suivi de projets ;
- conseils des ministres sectoriels atlantiques (ports/logistique, pêche/économie bleue, sécurité maritime, formation/standardisation) ;
- sommet périodique des Chefs d'État, garant de l'impulsion politique et de l'arbitrage stratégique.

- **Des projets concrets à bénéfices rapides et partagés :**

- corridors logistiques intégrés entre ports atlantiques et hinterlands sahéliens ;
- mise en réseau des infrastructures portuaires (interopérabilité, guichet unique, digitalisation, sûreté ISPS) ;
- programmes conjoints d'exploitation durable des ressources halieutiques et d'économie bleue ;
- académie atlantique des métiers (garde-côtes, capitaineries, logistique, pêche, maintenance).

- **Un pilier sécurité-stabilité intégré :**

- mécanisme de coopération sécuritaire atlantique (échanges de renseignement, centres de fusion d'informations, patrouilles coordonnées) ;
- lutte contre criminalité transnationale, extrémisme violent et actes illicites en mer (piraterie, trafics, sabotages).

- **Un ancrage euro-africain équilibré :**

- valoriser le corridor euro-africain atlantique pour éviter la logique de blocs et ancrer une interdépendance positive ;
- démarrer par un noyau mini-latéral 3+3 (Maroc–Mauritanie–Sénégal / Espagne–Portugal–France), extensible ensuite.

CONCLUSION

Le Processus des États de l'Afrique atlantique porte une ambition claire : transformer une façade morcelée, traversée de disparités et de vulnérabilités, en horizon stratégique commun de prospérité partagée et de stabilité géopolitique.

Le Maroc, initiateur de cette Vision, dispose d'atouts solides pour en être le moteur : crédibilité diplomatique, capacité d'investissement, réseaux économiques et religieux, et rôle de pont naturel entre l'Afrique et l'Europe. Ce leadership devra cependant être inclusif et rassurant : convaincre les États les plus fragiles de leur juste place dans le projet et garantir aux communautés économiques régionales que le PEAA complète leurs dynamiques au lieu de les concurrencer.

La réussite passera par des institutions souples, des projets tangibles et des mécanismes de solidarité produisant des bénéfices mutuels. Elle exige aussi d'éviter deux écueils :

- le repli isolationniste ;
- l'instrumentalisation idéologique du « Sud global ».

À rebours des logiques de blocs, l'Initiative doit promouvoir une Afrique atlantique ouverte et plurielle, dialoguant avec toutes les puissances — émergentes comme traditionnelles — sur la base de l'équité, de la réciprocité et de l'intérêt partagé. C'est à ce prix que l'Initiative royale dépassera le stade de l'idée pour devenir un pilier structurant du nouvel ordre géopolitique africain, inscrivant durablement l'Afrique atlantique parmi les puissances régionales majeures du XXI^e siècle.

ANNEXES

Tableau 1

L'Afrique atlantique inclut quatre communautés économiques régionales

Communautés économiques régionales	Pays atlantiques	Pays non-atlantiques
UMA (3 États sur 5 ne sont pas atlantiques)	Maroc, Mauritanie	Algérie, Tunisie, Libye.
CEDEAO (3 États sur 16 ne sont pas atlantiques)	Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone et Togo.	Burkina Faso, Mali et Niger.
CEEAC (2 États sur 5 ne sont pas atlantiques)	Gabon, Guinée équatoriale, Cameroun, République démocratique du Congo, République du Congo,	Tchad, République centrafricaine.
SADC (12 États sur 15 ne sont pas atlantiques)	Afrique du Sud, Angola, Namibie.	Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Eswatini.

N.B : certains pays ont adhéré à plusieurs communautés, ils n'ont été ici comptés que dans leur communauté d'origine.

Tableau 2

Des disparités territoriales et démographiques

Pays	Superficie (en Km2)	Population (chiffres arrondis)
Maroc	976 850	37 500 000
Mauritanie	1.030 700	4 000 000
Sénégal	196 722	15 500 000
Gambie	11 295	2 000 000
Cabo Verde	4 033	580 000
Guinée Bissau	36 125	2 000 000
Guinée	245 857	12 500 000
S. Léone	71 540	6 50 000

Libéria	111 369	5 000 000
Côte d'Ivoire	322 463	27 500 000
Ghana	238 533	29 000 000
Togo	56785	8 000 000
Bénin	114 763	13 000 000
Nigeria	923 768	214 000 000
Sao Tomé et Príncipe	964	211 000
Cameroun	475 442	28 000 000
Guinée équatoriale.	28 051	836 000
Gabon	267 668	2 000 000
Congo	342 000	5 500 000
R.D.C	2 344 858	108 000 000
Angola	1 221 037	32 500 000
Namibie	824 229	2 500 000
Afrique du Sud	1 221 037	56 5500 000

Source:Données établies et recoupées à partir de différents sites sur le web

Tableau 3

Écarts en termes de longueur des façades maritimes

Entre 1500 et 3000 Km	Entre 500 et 1000 Km	Entre 100 et 500 Km	Moins de 100 Km
Maroc (2945), Angola (1600), Namibie (1572), Afrique du Sud (1500).	Cabo Verde (965), Gabon (885), Nigeria (853), Mauritanie (754), Libéria (579), Ghana (539), Sénégal (531), Côte d'Ivoire (515).	Guinée Bissau (350), Guinée (320), Sierra-Léone (402), Bénin (121), Cameroun (402), Guinée équatoriale (296), Congo (169), Sao Tomé et Príncipe (208).	Gambie (80), Togo (56), RDC (37).

Source:Données établies et recoupées à partir de différents sites sur le web.

Tableau 4

Disparités au niveau des PIB

PIB entre 100 et 400 Milliards \$	PIB entre 50 et 100 Milliards \$	PIB entre 10 et 50 Milliards \$	PIB de moins de 10 Milliards \$
Afrique du Sud (378), Nigeria (363) et Maroc (141)	Côte d'Ivoire(78,7) Ghana (76,3), RDC (66,3), Angola (84,72)	Cameroun (47,9), Sénégal (31), Guinée (23,6), gabon (20,5), Bénin (19,6), Congo (15,3), Namibie (12,3), Guinée équatoriale. (12,1), Mauritanie (10,5)	Togo (9,1), Libéria (4,3), S ; Léone (3,8), Cabo Verde (2,6), Gambie (2,3), Guinée Bissau (1,9), Sao Tomé et Principe (0,6)

Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?locations=ZG>

Tableau 5

Comparaison des échanges (2021) entre certains pays de l'Afrique atlantique avec la Chine et l'Europe (en euro).

Pays	Europe	Chine
Afrique du Sud	38 000 000 000	43 000 000 000
Angola	11 000 000 000	23 000 000 000
Côte d'Ivoire	9 000 000 000	3 500 000 000
Ghana	5 600 000 000	8 000 000 000
Maroc	45 000 000 000	6 000 000 000
Nigeria	28 000 000 000	30 000 000 000
Sénégal	4 000 000 000	3 000 000 000

Tableau 6

Posture des pays de l'Afrique atlantique sur le Sahara marocain

Pays n'ayant jamais reconnu la Rasd dont ceux ayant également ouvert des consulats au Sahara marocain, (31,8%).	Pays ayant retiré ou gelé la reconnaissance de la Rasd et ouvert des consulats au Sahara marocain, (40,9%)	Pays reconnaissant la Rasd (27,2%)
Côte d'Ivoire (Consulat)	Guinée Bissau (Consulat)	Afrique du Sud
Gabon (Consulat)	Guinée équatoriale (Consulat)	Angola
Gambie (Consulat)	Libéria (Consulat)	Ghana
Guinée (Consulat)	Sierra Leone (Consulat)	Namibie
Sénégal (Consulat)	Sao Tome et Principe (Consulat)	Nigeria
Cameroun	Bénin	Mauritanie
R.D.C	Cabo Verde	
	République du Congo	
	Togo	

À PROPOS DE L'AUTEUR



ABDELHAK BASSOU

Abdelhak Bassou est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Ancien préfet de police, il fut investi de plusieurs responsabilités au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale Marocaine dont chef de la division de la police des frontières de 1978 à 1993 ; Directeur de l'Institut Royal de Police en 1998 ; Chef des Sûretés régionales (Er-Rachidia 1999-2003 et Sidi Kacem 2003-2005) et également Directeur Central des Renseignements Généraux de 2006 à 2009. Il a également participé aux travaux de plusieurs instances internationales dont le Conseil des Ministres arabes de l'intérieur de 1986 à 1992, où il a représenté la Direction Générale de la Sûreté nationale dans plusieurs réunions. Abdelhak Bassou est titulaire d'un Master en études politiques et internationales de la Faculté des sciences juridiques, économiques et social d'Agdal à Rabat sur un mémoire intitulé « L'Organisation Etat Islamique, naissance et futurs possibles »

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South : Un bien public pour le renforcement des politiques publiques

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

A ce titre, le PCNS mobilise des chercheurs, publie leurs travaux et capitalise sur un réseau de partenaires de renom, issus de tous les continents. Le PCNS organise tout au long de l'année une série de rencontres de formats et de niveaux différents, dont les plus importantes sont les conférences internationales annuelles « The Atlantic Dialogues », « African Peace and Security Annual Conference » (APSACO) et « Africa Economic Symposium » (AES) .

Enfin, le think tank développe une communauté de jeunes leaders à travers le programme Atlantic Dialogues Emerging Leaders (ADEL). Cet espace de coopération et de mise en relation d'une nouvelle génération de décideurs et d'entrepreneurs, est déjà fort de plus de 450 membres. Le PCNS contribue ainsi au dialogue intergénérationnel et à l'émergence des leaders de demain.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54

www.policycenter.ma

